



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

abattoirs

Question écrite n° 122298

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les conséquences économiques de la lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine. Pour tenter d'enrayer cette épidémie, des tests systématiques à l'abattage et la déméduation ont été rendus obligatoires depuis plusieurs années en France. Efficaces et pertinentes à l'époque, ces mesures très coûteuses sont maintenues aujourd'hui sans véritable raison. La concurrence avec les autres pays comme l'Allemagne s'en trouve complètement faussée. L'épidémie d'ESB étant maîtrisée, il souhaiterait savoir s'il est envisageable de modifier le dispositif en supprimant notamment la déméduation.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122298

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3672